



Commune d'
YVOIR



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR ATL DU MERCREDI

Accueil Temps Libre

Votre correspondant

Joëlle MELOT

Téléphone

082/61.03.40

Fax

082/61.03.11

Renseignements généraux

Dates et site d'activités

L'administration communale d'Yvoir organise un accueil le mercredi après-midi (hors congés scolaires) à la salle omnisports du Maka à Yvoir pour les enfants de 2,5 à 12 ans dont l'inscription est validée à partir du 13 septembre 2017 au 27 juin 2018.

Transport

Pour les écoles d'Yvoir, les enfants sont pris en charge par le/la directeur/trice, un(e) instituteur/trice ou une accueillante dès la sortie de l'école et sont conduits à pied à la salle omnisports.

Pour les autres implantations scolaires, les enfants sont conduits en car et sont accompagnés d'une accueillante qui dispose de la liste reprenant les enfants inscrits.

Activités proposées

Diverses activités sont proposées de 13h30 à 17h00 aux enfants de 2,5 à 12 ans telles que : du sport, des jeux, de la psychomotricité, du bricolage...

Prix et inscriptions

-De 12h à 18h : 5€/mercredi pour le 1^{er} enfant et 4€ à partir du 2^{ème} d'une même famille.

En cas de maladie signalée d'un enfant, uniquement sur présentation d'un certificat médical le 1^{er} jour d'absence, rien ne sera dû.

Toute absence non signalée sera comptabilisée comme présence.

**** Inscriptions** : vous devez contacter Mme Joëlle Mélot, coordinatrice de l'accueil temps libre, salle omnisports rue du Maka à 5530 Yvoir, tél. : **082/61.03.40**. ou Mme Laëtitia Pierard, coordinatrice, rue de l'hôtel de ville 1 à 5530 Yvoir, tél. : 082/61.03.03

**** Une fiche d'inscription doit être complétée et signée par un des parents.**

**** Mode de paiement** : une facture mensuelle vous sera envoyée par courrier à l'adresse indiquée.

**** Assurance** : Les enfants qui fréquentent l'accueil du mercredi après-midi sont couverts par une assurance contractée par la commune.

****Attestation fiscale** : elle est délivrée au mois de juin. L'attestation fiscale reprend uniquement le montant total des paiements versés durant l'année civile à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. L'attestation fiscale est envoyée par courrier à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

Groupes d'âges

Afin d'organiser des activités adaptées à l'âge et au rythme des enfants, ils sont répartis dans des groupes en fonction de leur âge (2.5 – 5 ans, 6 – 12 ans).

Horaires

Bien que l'accueil temps libre soit ouvert de 12h à 18h, les activités proprement dites commencent à 13h30 et se terminent à 17h. Une pause collation est prévue dans le courant de l'après-midi. Les enfants non repris à 17h sont pris en charge par deux des animateurs de l'équipe jusqu'à 18h.

Repas

Les enfants doivent apporter leur « pique-nique » ainsi qu'une collation (attention : il n'est pas prévu de réchauffer des repas à midi).

Vêtements

Dans la mesure du possible, les vêtements et sacs sont étiquetés au nom de l'enfant.

L'administration décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels tels que jeux, GSM, argent, etc.

Les objets et vêtements perdus seront rassemblés au bureau de la salle omnisports durant 2 mois.

Ensuite, ils seront donnés à une œuvre humanitaire.

Hygiène et sécurité

Une pharmacie est disponible à la salle et lors des promenades. Les locaux et les sanitaires sont nettoyés chaque jour par un(e) technicien(ne) de surface.

La chevelure des enfants est inspectée de manière discrète et en cas de présence de poux, les parents sont avertis immédiatement.

Respect et savoir-vivre

Afin d'assurer une vie harmonieuse en groupe, nous demandons aux enfants et aux animateurs de se respecter entre eux, mais aussi de respecter leur environnement, les locaux, le matériel, les horaires et les règles de politesse.

Pour le Collège communal,

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre,

C.NAVET

E. DEFRESNE